

1 SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le 19 du mois de Février à vingt et une heures , le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marc FRAICHE, Maire

Présents: MM FRAICHE, MALIRAT, Mme FRANCESCHET,

MM JALLON, LAFINEUSE, LAOUE,PITOUX , Mmes BENTEJAC, BERGADIEU

Absents excusés : Mmes GRANCHAMP-FRAICHE ayant donné pouvoir à M MALIRAT, C ARNELOS ayant donné pouvoir à Mme BENTEJAC, MM ZANELLO ayant donné pouvoir à M LAOUE, JOUGUET ayant donné pouvoir à M FRAICHE et ROUZIE ayant donné pouvoir à M MALIRAT

Secrétaire de séance: M MALIRAT

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de gestion
- Vote compte administratif
- Affectation du résultat
- Délibération : tarifs halte nautique
- loyers communaux
- Compte rendu commission bâtiments communaux
- Débat orientations budgétaire
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe JALLON délibère sur le compte administratif 2014, dressé par Monsieur Jean Marc FRAICHE, Maire.

Après s'être fait présenté le le budget, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2014 et approuvé le compte de gestion établi par le receveur percepteur et décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	excédent :	131 077,04
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	246 138,43
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	377 215,47
Besoin réel de financement de la section d'investissement :		
Résultat de la section d'investissement	excédent	1 739,03
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	138 355,13
Résultat comptable cumulé	excédent	140 094,16
Dépenses d'investissement non mandatées		82 689,59
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Besoin réel de financement		222 783,75
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
En dotation complémentaire en réserve cpte R 1068		82 689,59
En excédent reporté à la section de fonctionnement R002		294 525,88
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		

TARIFS HALTE NAUTIQUE

Suite aux augmentations successives de :

- la contribution aux charges du service public de l'électricité
- la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution de l'électricité
- des taxes départementales sur la consommation finale de l'électricité
- des augmentations de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Le Conseil Municipal décide de relever le prix du stationnement des bateaux. Il est proposé une augmentation de 5 % ou 7 % ou 10 %.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation de 7 % sur le tarif du stationnement des bateaux à l'année et au mois et le forfait journalier pour les bateaux de passage passe de 9 à 10 €. Pour l'aire de stationnement des camping cars seul le forfait mensuel passe de 200 à 220 €

PORT : STATIONNEMENT BATEAUX

Bateaux de passage : Forfait journalier	10 €
Bateaux de moins de 5 m	30 €/mois - 342 €/an
Bateaux de 5 à 6,99 m	38€/mois - 428 €/an
Bateaux de 7 à 8,99 m	44 €/mois - 470 €/an
Bateaux de 9 à 10,99 m	55 €/mois - 577 €/an
Bateaux de 11 à 12,99 m	61 €/mois - 610 €/an
Bateaux de 13 à 14,99 m	65 €/mois - 642 €/an
Bateaux de 15 à 17,99 m	71 €/mois - 695 €/an
Bateaux de plus de 18 m	107 €/mois - 1177 €/an

Branchement électrique en plus.

AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING CARS

Forfait journalier Camping car - caravane (eau, électricité, vidange)	9 €
Forfait Mensuel Été	220 €
Forfait Hiver d'Octobre à Mars	250 €
Douche (ouverture pavillon d'accueil)	1 €

LOCATION CHALET

1 nuit : 1 personne	35 €
2 personnes	50 €
3 personnes	60 €
4 personnes	70 €
1 semaine (7 nuits) 4 personnes	400 €

TARIFS LOYERS COMMUNAUX

L'augmentation des tarifs des loyers communaux étant réglementés et régi par un indice du coût de la construction que nous ne connaissons pas à ce jour, la délibération sera prise ultérieurement.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

En vue du début d'orientations budgétaires, la commission municipale des bâtiments communaux s'est réunie le 14 février à 10 h. Plusieurs sites communaux ont été visités.

Groupe scolaire : mauvaise étanchéité au froid des deux portes de la cantine scolaire. Un devis sera demandé à plusieurs entreprises, le conseil municipal est favorable à ces travaux. Peinture des volets, des grilles menant à la salle informatique et du portail adjacent à la départementale. Ces travaux seront effectués par les employés communaux

Base Nautique : Deux devis ont été demandés aux entreprises locales pour installation de prises de courant

individuelles au avec comptage individuel pour les bateaux ayant accès à la passerelle. Dès réception des devis, ceux ci seront présentés au prochain conseil municipal qui délibérera.

Ateliers Municipaux: Il est nécessaire de réviser la toiture de l'atelier bas près du canal. De ce fait la commission préconise une extension de 6 m côté gauche, afin de transférer tout le matériel du haut en bas. De plus par obligation d'hygiène, seront construits sanitaires et local d'entrepôt pour les produits phytosanitaires. Un devis est demandé à l'entreprise « Les Toits du Pont d'Or »

Mairie-Salle des fêtes: Peinture mairie à refaire et remplacement des bandeaux bois par des bandeaux PVC . Peinture, porte et bandeau à la salle des fêtes. Infiltration d'eau à la verrière de lamairie.

Maison FLORES : La commune est devenue propriétaire depuis le 30 janvier 2015 de la maison face au lavoir. Un projet de construction de 2 logements locatifs est à l'étude.

Ancienne mairie de Fontet : Anciennement cabinet médical et logement de Mr LITZELMANN, Mr Gilles LITZELMANN nous propose la vente de son bien. Après intervention du service des domaines qui estime ce bien à 86 400 €. Le Conseil Municipal délibère pour donner tout pouvoir de négocier avec Mr LITZELMANN

Terrain BERGAMASCO – ROUZIE : Mr BEGAMASCO nous propose la vente de son terrain constructible situé dans le bourg. Le prix du terrain est estimé à 74 000 € pour une superficie de 9868 m². Pouvoir est donné au maire pour négocier

Terrain CHABRAT – DESTREMEAU: En 2012 , une étude avait été faite pour envisager des constructions sur le terrain de Mme CHABRAT situé dans le bourg, du fait de l'accès difficile, le projet avait été abandonné.

Cependant, la proposition de Mme DESTREMEAU qui possède un terrain adjacent et ayant accès dur la RD n° rend plausible le précédent projet.

De ce fait une estimation a été faite par le Service des domaines et se monte à 10 000 € pour une superficie de 15 700 m²

Suite au passage de la commission des bâtiments communaux, un débat d'orientation budgétaire a lieu.

Vu l'ampleur des travaux, il est prévu une réunion commission finances, avant le vote du budget et ceci après avoir en mairie les devis attendus.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Départementales des 22 et 29 Mars

Tenue du bureau de vote qui sera ouvert de 8H à 18 H

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée